



ALERTE DES MAIRES

La préfète de la Charente, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au **plan départemental d'alerte météorologique**, décide la mise en place de l'

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE NIVEAU **ORANGE**

pour le phénomène **ORAGES** pour les communes de la Charente.

Durée prévue du phénomène météorologique :

Le bulletin météorologique de vigilance émet une vigilance orange orages pour ce lundi 20 juin 2022, à compter de 20 heures ce soir aux environs de 2 heures du matin la nuit prochaine.

Situation actuelle :

Au lever du jour, on attend quelques averses. Ces rares averses peuvent persister jusqu'en fin de journée sur le nord Charente, et prendre localement un caractère orageux. Quant les averses cessent, c'est un temps largement ensoleillé qui s'installe. 10 millimètres est le cumul maximum de pluie attendu sur le sud-Charente.

L'après-midi jusqu'en début de soirée, vent s'établissant à l'Est à Nord-Est modéré, sur le nord Charente. Avec des rafales atteignant 65 km/h.

Températures maximales : comprises entre 27 et 30 degrés.

Evolution prévue :

Dès la soirée, le temps est orageux, avec des averses parfois accompagnées de grêle. Une amélioration se dessine après minuit, le risque de grêle disparaît, même si le risque orageux perdure encore un peu. Puis, en fin de nuit, ne persistent plus que de rares averses.

On prévoit au maximum jusqu'à 25 millimètres de pluie sur le sud-Charente.

Vent d'Ouest tournant Nord à Nord-Est, généralement assez fort, en début de nuit ; puis atténuation. Rafales atteignant 95 km/h.

Températures minimales : entre 16 et 18 degrés.

Vous pouvez vous tenir informés de l'évolution de la situation
soit sur le site www.meteo.fr ■ soit au **05 67 22 95 00**

Il est demandé aux maires de prendre toute mesure d'information et de protection des populations, notamment :

- informer la population des conseils de comportement ci-après ;
- de prévenir et mettre à l'abri les populations hébergées en plein air ;
- informer les organisateurs de manifestations prévues dans leur commune ;
- s'ils le jugent nécessaire :
 - interdire les manifestations de plein air ;
 - faire évacuer les chapiteaux, tentes et structures ;
 - interdire des voies de circulation.

CONSEILS DE COMPORTEMENT

- A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Evitez les promenades en forêts et les sorties en montagne.
- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

A Angoulême, le **20 JUIN 2022**

Pour la préfète et par délégation,
la sous-préfète, directrice de cabinet,

Cindy LEONI